

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 10

Artikel: Rectifications. - La salle du Conseil communal
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER

PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Rectifications. — La salle du Conseil communal.

Deux erreurs nous ont échappé dans notre précédent numéro. En parlant de l'entrée de l'armée française à Lausanne, en 1798, nous avons dit :

Lausanne était debout ; les habitants s'étaient rendus en foule à la porte d'Ouchy (nom qu'on donnait parfois à la porte de St-François).

C'est inexact. La porte d'Ouchy et la porte de St-François étaient des portes bien différentes. La porte d'Ouchy s'appuyait, d'un côté, au temple de St-François, et de l'autre au mur de ville, à l'endroit où l'on construit actuellement la maison Bonnard. Elle fut démolie en 1829.

La porte de St-François, qui fermait cette place du côté du Grand-Chêne, se trouvait à peu près à l'endroit situé entre le haut de la rue Pépinet et l'Hôtel Gibbon. Elle a été démolie en 1805.

Dans notre article sur l'église des dominicains de la Madeleine, nous avons dit que les matériaux de cette église, démolie en 1555, servirent à la construction de la Halle du Pont. C'est reconstruction qu'il fallait dire, car dans ses *Notes historiques sur Lausanne*, M. Ch. Vuillemin nous apprend que la création de cette Halle fut déjà décidée par la Cour séculière, en novembre 1405, à la suite du grand incendie qui détruisit les quartiers de la Palud et du Pont, et que sa construction eut lieu quelques années plus tard.

Mais voyez comme nos historiens sont peu d'accord. M. le professeur L. Vuillemin, traitant le même sujet, nous dit, dans un petit volume devenu très rare :

..... Nous lisons que, dans l'an 1405, la halle du Pont ne suffisait point au marché, on en construisit une à la Palud pour la vente des grains, des souliers et des cuirs, réservant celle du Pont pour le beurre, le fromage, les harengs saurs et autres salaisons.

Il faudrait donc déduire de ces lignes que la Halle du Pont, devenue insuffisante en 1405, existait déjà au quatorzième siècle.

Mais nous avons une entière confiance dans les scrupuleuses recherches faites récemment aux archives de la ville par M. Vuillemin.

Puisque nous avons le plaisir de citer M. Vuillemin, il vaudra bien nous permettre de faire appel à ses talents archéologiques ainsi qu'à son aimable obligeance pour éclaircir un point relatif à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

L'histoire nous dit, en parlant de l'administration communale de Lausanne, sous le régime bernois, que le Conseil des *Deux-Cents* était composé de 200 membres, avec le bourguemestre qui le présidait, le grand sautier et le secrétaire.

On se demande tout naturellement comment ces 200 membres trouvaient moyen de se placer convenablement dans la salle de l'Hôtel-

de-Ville, en admettant qu'elle eût les proportions actuelles ?

Ce local a-t-il peut-être subi des modifications ?...

Telles sont les questions qu'on se pose, surtout les jours de séance, alors que les nombreux amis du groupe socialiste, tout particulièrement, envahissent une partie de la salle, alors que les membres du Conseil sont agréablement serrés, pressés les uns contre les autres, dans une atmosphère où les frileux sont servis à souhait.

Il faut convenir qu'un tel état de choses exerce sur les membres de cette assemblée une pression trop forte ; aussi est-il question d'y remédier en invitant la municipalité à chercher un local plus spacieux, tel que la Salle centrale, par exemple, ou même la Salle du Grand Conseil.

Et cela afin de satisfaire d'une manière plus large aux dispositions de l'article 113 du règlement qui porte :

Les séances du Conseil communal sont publiques. Une tribune est réservée aux journalistes et au public.

Ce sera là une excellente mesure au point de vue du jeu des poumons, mais il y aura évidemment moins de cohésion dans le Conseil.

L. M.

Paniers à salade.

L'origine de ce nom par lequel on désigne les voitures dont on se sert en France pour le transport des prisonniers est peu connue. Ces voitures cellulaires, qui fonctionnent à Paris depuis 1855, servirent, au début, au transport des forçats. Chacune d'elles contenait 14 cellules et était attelée de cinq chevaux. Ce service, qui fut maintenu jusqu'à l'achèvement des voies ferrées, dura plus de quinze ans. On l'adopta à la suite d'un concours, afin de remplacer la fameuse *chaîne* ou *cadène*, c'est-à-dire la promenade au grand soleil des forçats enchaînés que l'on dirigeait sur les bagnes, exhibition qui donnait lieu à de nombreux scandales.

Le premier nom donné aux voitures cellulaires fut celui de *prisons ambulantes*, que le public baptisa bientôt du sobriquet de *paniers à salade*, parce qu'elles étaient en partie à claire-voie.

Mais on n'adopta pas ce système de transport sans l'avoir soumis à de minutieuses expériences, témoin cette amusante anecdote racontée à ce sujet par le *Petit Parisien* :

Le Ministre de l'Intérieur, qui était alors M. de Montalivet, et M. Delessert, préfet de police, ne dédaignèrent pas de monter dans la voiture et de subir, en manière d'essai, les épreuves qui attendaient les futurs voyageurs. C'est M. Guillot qui raconta cet épisode comique dans ses *Mémoires*.

M. de Montalivet était d'une corpulence énorme.

— En vérité, s'écria-t-il, pendant le trajet qu'il fit de son hôtel à l'Arc-de-Triomphe de

l'Etoile, en vérité, je n'ai point de place pour m'asseoir.

M. Delessert, qui de sa cellule entendait ces plaintes, s'adressa en riant à M. Guillot.

— Vous avez là un particulier qui parle très haut. Il doit y avoir une punition pour cette infraction au règlement.

— Oui, certes, répondit M. Guillot, en continuant la plaisanterie : les menottes ou les fers aux pieds, suivant la gravité du délit.

— Eh bien, répliqua le préfet, appliquez-lui le maximum ; ce doit être un sujet très dangereux.

— Oh ! monsieur Delessert, reprit alors avec des hoquets de gaité la grosse victime, grâce ! Je me tairai, je ne gémirai plus ! Mais si vous étiez à ma place, vous vous plaindriez à coup sûr comme je le fais.

— Il n'y a pas de danger que j'occupe jamais une cellule de cette sorte, fit M. Delessert. Et d'ailleurs je ne suis pas un gros criminel comme vous.

Et de rire. De retour à son hôtel, le Ministre éprouva un plaisir sensible à se retrouver en liberté.

Révolution française de 1848.

A l'occasion du cinquantenaire de la Révolution française de 1848, nous avons raconté, dans un précédent numéro, un incident de la fuite de Louis-Philippe ; mais comme il existe à ce sujet différentes versions, nous intéresserons sans doute nos lecteurs en complétant ce que nous avons dit par les curieux détails qui suivent.

La terreur régnait dans le palais des Tuileries ; la reine seule gardait du sang-froid et de l'énergie ; elle engageait même le roi de monter à cheval et d'aller se mettre à la tête de ses troupes. Mais celui-ci avait déjà signé son abdication ; il était trop tard.

— Sire, il faut partir, lui dit Crémieux.

Déjà d'immenses clameurs se faisaient entendre autour des Tuileries. Louis-Philippe, qui avait revêtu son uniforme de général, ôta vivement son chapeau, sa tunique à grosses épaulettes, et les rejeta en disant :

— Qu'on me donne un chapeau rond et une redingote.

« Au bout d'un instant, raconte Victor Hugo, dans un de ses livres posthumes, *Choses vues*, il n'y avait plus qu'un vieux bourgeois. Il avait une sorte d'agitation fébrile. Peu après il enleva son faux toupet et se coiffa d'un bonnet de soie noire. Sa barbe n'était pas faite depuis quatre jours au moins. La reine lui dit : « Vous avez cent ans ! » Il était méconnaissable.

Toutefois, Louis-Philippe, dans son affolement, n'oubliait pas sa fortune. Il emportait deux valises bourrées de billets à chacune de ses mains. Crémieux, qui l'accompagnait, car le roi lui avait dit : « Votre présence peut nous être utile ! » l'engageait à ne pas se charger de ces objets gênants : « Mais laissez donc cela ! » — « Jamais ! » répondit le roi.

Une heure après, une voiture l'emportait loin de Paris. D'Evreux à Hontfleur, c'est un